

APPEL À PROJETS **InnovPéd**

INNOVATION PÉDAGOGIQUE DANS LES AMÉRIQUES ET LA CARAÏBE

Règlement

Dépôt en ligne **avant le 31 août 2023, à 23h59 EDT** :
<https://l.auf.org/formations-innovantes>

PRÉSENTATION

Conformément à sa stratégie 2021-2025, l'AUF Amériques et l'AUF Caraïbe soutiennent dans un effort commun le développement de formations diplômantes et/ou certifiantes innovantes portées par les universités membres, afin de contribuer à l'amélioration de l'offre de formations académiques au sein de la francophonie scientifique et de favoriser la coopération académique entre les pays des deux régions.

Cet appel vise en priorité à :

- Accompagner la mise en place ou le renforcement de formations universitaires innovantes, de type Licence / Baccalauréat (3^e ou 4^e année), Master / Maîtrise (1^{ère} ou 2^e année) ou formations professionnalisantes certifiantes courtes (maximum une année), répondant aux priorités de développement des deux régions, en conformité avec les ODD et dotées de débouchés professionnels significatifs.
- Soutenir la coopération académique francophone entre les pays des Amériques et de la Caraïbe comme levier de l'innovation des formations.

Après avoir vérifié la recevabilité des dossiers, l'AUF, en collaboration avec ses Commission Régionale d'Experts Économiques et Scientifiques (CREES) dans les Amériques et la Caraïbe, les évaluera et les classera.

Les responsables des formations sélectionnées seront notifiés par courriel et les résultats définitifs de l'appel seront annoncés sur les sites de [l'AUF Amériques](#) et de [l'AUF Caraïbe](#).

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

- Le dossier de candidature doit être porté par un établissement membre de l'AUF dans les Amériques ou dans la Caraïbe, en collaboration avec au moins une autre université membre dans une de ces deux régions.
- Tous les établissements impliqués dans le projet doivent être **à jour de leur cotisation à l'AUF**.
- Un même établissement **ne peut être porteur que d'un seul dossier de candidature** mais peut **participer à différents projets de formation innovante**.
- Les **dossiers incomplets** ne seront pas pris en compte.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET DE CLASSEMENT

Principaux critères de classement et sélection des dossiers de candidature :

- Le caractère **innovant** de la formation, qui pourra s’exprimer aussi bien, par exemple, par l’originalité du domaine de formation dans le panorama régional ou national, que par un usage pertinent du numérique (dispositifs d’enseignement à distance, intelligence artificielle, réalité virtuelle...) ou le recours à des éléments novateurs sur le plan pédagogique (système de mobilité virtuelle des étudiants, modules en format COIL, techniques de classe miroir, classe inversée, pédagogie par projet, réalisation de projets collectifs...).
- L’adéquation de la formation aux **priorités de développement de la région et aux Objectifs de Développement Durable**.
- La dimension **professionnalisante** de la formation, qui pourra se traduire par des dispositifs comme le stage obligatoire, l’alternance, l’intervention de professionnels, l’existence de modules de préprofessionnalisation (élaboration du projet professionnel, élaboration d’un CV, préparation à un entretien d’embauche), des activités de préincubation.
- La contribution du projet au **rayonnement international** des établissements impliqués.
- La capacité du projet à **se pérenniser** sur le plan financier et technique, après la phase d’accompagnement par l’AUF.
- L’importance du soutien apporté au projet **par les établissements qui le déposent et par d’autres partenaires**.

MODALITÉS DE SOUTIEN

- Apport financier maximal de l’AUF par projet : 12 500 € pour une durée de 12 mois, à partir de la signature de la convention.
- Cofinancement **minimal** exigé par projet : 30% du budget total, comprenant la valorisation des ressources humaines et techniques.
- Aucune dépense salariale n’est éligible sur le financement apporté par l’AUF.
- Dépenses éligibles pour la partie financée par l’AUF :

Nature de la dépense	Consignes à respecter	Pourcentage maximal du financement AUF
Mobilité d’enseignement et de perfectionnement pour l’équipe pédagogique	<p>La durée maximale de chaque mission est de 10 jours. Elle vient en complément des échanges et des formations à distance entre les personnes concernées.</p> <p>Le projet doit prévoir des solutions de remplacement si, pour des raisons diverses, ces missions ne peuvent pas se réaliser.</p> <p>Transports : billets d’avion, de bus ou de train en classe économique, achetés au tarif le plus avantageux ; déplacements en voiture remboursés au forfait kilométrique.</p> <p>Frais d’hébergement et de repas ne dépassant pas 140 € par jour dans un pays du Nord et 110 € par jour dans un pays du Sud (selon la Classification des pays d’après l’indice de développement de la Banque Mondiale).</p>	40%
Frais de fonctionnement	Liste non-exhaustive de dépenses éligibles : abonnement internet, allocation enseignante sans mobilité (à l’exception des membres l’équipe pédagogique principale), acquisition d’ouvrages, abonnement à des bases de données...	60%
Acquisition de matériel	À l’exclusion de tout matériel bureautique et téléphoniques courants.	

Création de plateforme d'enseignement à distance	Liste non-exhaustive de dépenses éligibles : achat de licence, développement et hébergement de plateforme de formation à distance	
--	---	--

- Une fois le projet retenu, une lettre de notification indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers sera envoyée à la plus haute autorité de l'Université et au porteur du projet.
- La mise en œuvre du soutien de l'AUF, le suivi et l'évaluation du projet seront assurés par l'AUF, en collaboration ses Commissions régionales d'experts économiques et scientifiques (CREES) dans les Amériques et la Caraïbe, et en dialogue avec l'équipe de l'établissement porteur.

CALENDRIER

3 juillet 2023	Lancement de l'appel à projets
31 août 2023, à 23h59	Clôture de l'appel à projets
Mi-septembre	Publication des résultats de la sélection et envoi des conventions aux porteurs des projets
Fin septembre 2023	Signature des convention et démarrage des projets

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Pièces constitutives :
 - 1) Formulaire de candidature dûment rempli et signé par la personne qui coordonne le projet et par la plus haute autorité de l'établissement d'enseignement supérieur porteur du projet.
 - 2) Annexe budgétaire (prévision de l'ensemble des recettes et des dépenses) signé par la personne qui coordonne le projet et par la plus haute autorité de l'établissement d'enseignement supérieur porteur du projet.
 - 3) Lettres de soutien des partenaires indiquant précisément leurs contributions au projet.
 - 4) CV actualisé du responsable du projet.
 - 5) Tout autre document complémentaire considéré comme important par l'équipe du projet.
- Toutes les pièces du dossier doivent être rédigées ou traduites en français, au format PDF.
- Dossier complet à déposer en ligne **avant le 31 août 2023, à 23h59** (heure de Port-au-Prince et Montréal) sur <https://l.auf.org/formations-innovantes>